





CONTRE L'ENFERMEMENT DES ETRANGERS

ET LA REMISE EN CAUSE DES DROITS FONDAMENTAUX

EN FRANCE ET EN EUROPE

 Partout en Europe et de plus en plus souvent aux frontières de l'Europe, une logique concentrationnaire se développe pour empêcher ou freiner la circulation de ceux des migrants qui viennent chercher sur ce continent un refuge ou un avenir meilleur : les moyens pour prendre en charge ces migrants, parmi lesquels figurent de nombreuses familles avec enfants, et leur venir en aide sont diminués ou supprimés ; dans les zones d'attente, les quelques centaines de mineurs qui arrivent chaque annéesont traités avec la même dureté que les adultes...

L'adoption de la « Directive de la honte » le 18 juin 2008 fait craindre que la logique d'harmonisation par le bas qui est trop souvent celle de l'Union européenne aboutisse partout à l'allongement des temps de rétention et à l'amoindrissement des possibilités de recours.

• En France le ministère de l'immigration se glorifie d'avoir arraché à leur vie dans ce pays près de 30 000 étrangers pour les reconduire aux frontières de la métropole et autant aux frontières de l'Outre-mer (principalement de Mayotte et de la Guyane). Il ne cesse de construire de nouvelles «prisons pour étrangers », dont certaines prévoient l'accueil des mères de famille et de leurs enfants. De fait, les enfants sont de plus en plus nombreux à passer par l'angoisse et le traumatisme de l'enfermement.

Sous prétexte de garantir l'accès à l'asile, le Règlement européen « Dublin 2 » empêche des milliers d'exilés de demander une protection dans l'UE, multipliant les « entonnoirs » et toutes sortes de camps notamment en Grèce, en Italie, en Europe orientale et dans le nord-ouest de la France, et condamnant ces exilés à des errances sans fin.

Pire, un décret fait de la défense des étrangers un marché : Il met en cause, par un appel d'offres, l'exercice des droits fondamentaux des étrangers, en réduisant de fait les possibilités d'action des associations qui assuraient jusqu'à présent l'information et la défense des retenus dans les centres de rétention, et en remettant en cause la possibilité d'un regard d'ensemble de la société civile sur ce qui se passe à l'intérieur.

Pourtant ces étrangers ont été privés du droit au séjour, arrêtés suite à un contrôle d'identité ou routier, interpellés au guichet d'une préfecture, appréhendés sur leur lieu de travail ou à leur domicile, qu'ils aient vécu un an ou quinze ans en France. Privés de liberté, séparés de leurs famille, leurs études interrompues pour les plus jeunes, ils partiront avec une valise et quelques euros en poche, séparés au mépris de toute humanité de leurs amis et relations et surtout de leurs proches qui survivront comme ils pourront...

Nous ne pouvons accepter cette logique répressive qui multiplie les atteintes aux droits que la France et l'Europe se devraient de faire respecter au nom des conventions internationales qu'elles ont ratifiées, qu'il s'agisse de la liberté d'aller et venir, du droit à la protection contre les persécutions, du droit à la vie privée et familiale, du droit à la santé ou des droits des enfants.

RASSEMBLEMENT

ET CONFERENCE DE PRESSE

LE SAMEDI 7 FEVRIER 2009 A 15H00 PLACE DU CHATELET

A PROXIMITE DU CENTRE DE RETENTION PARIS-CITE